



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Déclaration liminaire du la FNEC FP-FO 94 lors de la réunion d'installation de la Formation Spécialisée en matière de santé de sécurité et de conditions de travail (anciennement CHSCT D) du 6 03 23.

Madame la présidente du CSA formation spécialisée, mesdames et messieurs les membres du CSA formation spécialisée,

Cette Formation spécialisée départementale se tient **la veille de la mise à l'arrêt du pays par la grève pour le retrait de la réforme des retraites.**

Le 11 février, l'intersyndicale nationale, réunissant les huit organisations syndicales, a fait savoir que face à l'obstination du gouvernement, elle « *appellerait les travailleurs et les travailleuses, les jeunes et les retraités à durcir le mouvement en mettant la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars prochain* ».

Pour la FNEC-FP-FO 94, mettre le pays à l'arrêt le 7, le 8, le 9 mars et autant qu'il le faudra, par la grève totale, jusqu'à ce que le gouvernement retire sa réforme, c'est la réponse à la situation !

Par ailleurs, la FNEC-FP-FO dénonce l'amendement à l'article 1 du projet de réforme contre les retraites, qui montre que la suppression des régimes spéciaux prépare celle du Code des pensions civiles et militaires des fonctionnaires, intrinsèquement lié à notre statut de fonctionnaire d'Etat, et la remise en cause de notre pension calculée sur la base du traitement des 6 derniers mois de carrière : "*Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au parlement un rapport sur la possibilité, les conditions et le calendrier de mise en œuvre d'un système universel de retraites faisant converger les différents régimes, et intégrant les paramètres prévus dans la présente loi.*"

Parmi les millions de manifestants, des milliers de personnels, administratifs et enseignants des collèges, lycées, itrf, atrf (ingénieurs techniques, administratifs de recherche et formation et adjoints techniques), personnels de santé et sociaux, écoles et services du département ont montré leur détermination lors des journées de grève précédentes. Avec des taux de grévistes très importants, ces personnels partagent tous ce même constat : rien ne justifie la mise en place d'une telle contre-réforme, rien ne justifie :

- de retarder l'âge légal de la retraite à 64 ans ;
- d'accélérer le passage à 43 annuités pour avoir droit à une retraite à taux plein
- de remettre en cause l'existence des régimes spéciaux, remise en cause qui fragilise l'existence du Code des pensions dont bénéficient tous les fonctionnaires d'État

Rien ne le justifie car il n'y a aucun problème de financement des retraites, contrairement à ce que dit la communication ministérielle.

Unanimement, ils la rejettent et organisent la mobilisation pour le retrait total de la réforme Macron-Borne.

Car ils ont bien compris que le seul objectif du gouvernement est de faire des économies sur le dos des salariés du public et du privé, au détriment du service public, comme il le fait lorsqu'il décide de supprimer des postes dans l'Éducation nationale, de supprimer l'enseignement de technologie en 6e, de ne pas remplacer les personnels absents, de bloquer les traitements des agents de la Fonction publique depuis 22 ans, de priver les élèves en situation de handicap des structures spécialisées ou des personnels qualifiés dont ils ont besoin, de maintenir les AESH ou les AED dans la plus grande précarité.

Après 2 ans de pandémie, des milliers d'heures perdues pour les élèves, des enseignants et personnels exténués, les documents de DHG et mesures de carte scolaire que vous nous proposez répondent toujours à une même enveloppe fermée qui ne permet pas de pallier le nombre d'heures perdues et ne répond pas aux besoins des établissements, écoles et services. Les personnels enseignants doivent toujours choisir entre les options, les dédoublements, les projets.

Tout le monde a en mémoire les 875 millions rendus à Bercy par l'ancien ministre Blanquer. On apprend en ce début 2023 que le ministère a une fois de plus fait des économies sur le dos des personnels et des élèves et qu'il n'a pas dépensé l'intégralité de son budget en 2022. Ce sont cette fois 144,5 millions d'euros qui n'ont pas été dépensés et qui sont ajoutés au budget 2023. Le gouvernement peut bien arguer de l'augmentation du budget de l'Education nationale de 6,5% ... surtout quand celui alloué au SNU, dont notre fédération demande l'abandon, mobilisera 140 millions qui ne profiteront ni aux personnels ni aux établissements.... Parallèlement, le gouvernement indique une hausse de 30% du budget des armées pour arriver en 2030 à 413 milliards d'euros. Les personnels ont bien compris que leur avenir s'obscurcissait ...

Les élections professionnelles ont renforcé la FNEC-FP-FO, dans les mandats qu'elle porte, particulièrement dans notre département où **FO devient la première organisation syndicale des personnels de l'Education Nationale**.

La FNEC FP FO, avec sa confédération, s'est toujours opposée à la logique - contenue dans la dénomination même de cette instance, le comité social d'administration - visant à détourner les syndicats de leur rôle de défenseurs des revendications définies par les salariés eux-mêmes pour les transformer en co-administrateurs.

Paritarisme et statuts particuliers sont étroitement liés. C'est pourquoi la FNEC-FP-FO revendique le rétablissement de véritables commissions administratives paritaires par corps et de toutes leurs prérogatives statutaires concernant les mutations, les carrières ; revendique le retour à de véritables comités techniques paritaires et le rétablissement des CHS-CT avec toutes leurs prérogatives.

En accord avec ses mandats, la FNEC FP FO 94 siège dans les conseils sociaux d'administration et dans les formations spécialisées pour y défendre en toutes occasions le seul intérêt de nos mandants, c'est-à-dire les besoins réels définis par les personnels dans les écoles, collèges, lycées, lycées professionnels, services, sans s'inscrire dans la logique de respect de l'enveloppe fermée, qu'elle soit appelée « dotations budgétaires », « plafond d'emplois » ou autre.

Les représentants des personnels élus au titre de la FNEC FP-FO 94 ne seront pas des co-administrateurs. Nous continuerons à porter les revendications des personnels et veillerons en particulier au respect des statuts face aux tentatives de mettre en place des chartes et autres protocoles locaux.

C'est d'ailleurs dans cet esprit et sur cette base que la FNEC FP-FO 94, première organisation syndicale des personnels de l'Education Nationale du Val-de-Marne, propose un candidat de notre fédération pour le secrétariat de cette instance.

Nous tenons d'ailleurs à vous alerter du courriel reçu par les directions d'écoles d'Orly pendant les congés. Dans ce courriel, les responsables de la mairie d'Orly interdisent la tenue de réunions syndicales

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

d'enseignants dans les locaux scolaires. Madame la Directrice académique, nous vous demandons de rappeler en urgence à madame la Maire d'Orly que le code de l'Education établit que les locaux scolaires sont confiés au directeur de l'école, responsable des personnes et des biens, pendant les heures et période au cours desquelles ils sont utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue, que le même code de l'Education précise que "*doivent être considérées comme nécessaires aux besoins de la formation initiale et continue*", outre "*les activités d'enseignement proprement dites*", "*les activités directement liées aux activités d'enseignement, ou qui en constituent un prolongement* : les réunions des conseils de classe, des conseils d'enseignement, des équipes pédagogiques, du conseil d'établissement, du comité de parents d'élèves, du conseil des maîtres ou du conseil d'école ; les réunions syndicales organisées dans le cadre du [décret n°82-447 du 28 mai 1982](#), relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ; (...).

Madame la maire d'Orly n'a donc aucune capacité à remettre en cause par un courrier le code de l'Education et le droit syndical pour les professeurs des écoles exerçant leur activité dans les écoles de la ville d'Orly. La tenue de réunions syndicales dans les écoles, qu'elles soient statutaires ou d'information, est autorisée et garantie par la loi. C'est le directeur d'école qui est responsable des locaux dans ce cadre. Madame la Maire d'Orly ne peut remettre en cause le droit syndical et la loi. C'est votre rôle, madame la Directrice Académique, de lui rappeler et de faire retirer ce courrier. Nous comptons sur votre intervention à ce sujet.

Madame la directrice académique, si vous entendez vous occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail alors il vous faudra reconstruire **une véritable médecine de prévention** avec un nombre suffisant de médecins et un véritable suivi médical des agents dont c'est le droit.

Il faudra revenir sur **l'inclusion scolaire systématique**, qui met en souffrance les personnels, les élèves et leurs parents, et ouvrir en nombre suffisant des classes spécialisées dans les écoles du département et/ou dans des instituts adaptés, et créer des postes d'enseignants spécialisés afin que les élèves concernés puissent bénéficier d'une scolarité digne de ce nom, adaptée à la nature et au degré de leur handicap ! Il faut entendre les AESH qui revendiquent un vrai statut de fonctionnaire, une vraie formation, un vrai salaire, alors que le Ministre les maintient sous le seuil de pauvreté et refuse d'accéder à leurs légitimes revendications !

Si le ministre compte s'occuper de santé, de sécurité et de conditions de travail de ses personnels alors il doit, pour commencer, revenir sur la fermeture des centaines de classes programmées pour la rentrée 2023, recruter l'ensemble des listes complémentaires et autant de personnels que nécessaire, abandonner la réforme du baccalauréat et de la voie professionnelle, abroger la loi 3DS et la loi Rilhac, revaloriser les personnels sans aucune contrepartie à hauteur de l'inflation et de la perte du pouvoir d'achat subie depuis 22 ans.

Pour la FNEC-FP-FO 94, **le pacte enseignant** annoncé par le ministère témoigne d'un véritable mépris pour les personnels qui, d'année en année, malgré les restrictions budgétaires auxquelles ils sont soumis à tous les niveaux, malgré les conditions de travail de plus en plus difficiles qu'on leur impose avec des contre-réformes qui n'ont qu'un seul but : diminuer le nombre d'enseignants et de moyens et limiter le droit à l'instruction des élèves, continuent malgré tout d'exercer leur métier et leurs missions avec professionnalisme, rigueur et dévouement !

Sous couvert de miettes de primes et d'enseignants pactés, le Ministère, avec son pacte enseignant, vise une fois de plus à remettre en cause les statuts et le cadre national de l'École, entend transformer les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements en pilotes des contre-réformes et instituer une hiérarchie intermédiaire avec des enseignants "pactés" chargés, à travers leurs missions, de caporaliser leurs collègues.

Pour la FNEC-FP-FO, les dotations en heures, les mesures de cartes, les effectifs, le manque de personnels, les contre-réformes successives, la territorialisation, la perte du pouvoir d'achat sont des sujets de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Accéder aux revendications, c'est commencer à résoudre les problèmes.

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

✉ 11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL ☎ 01.43.77.66.81
Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  snudifo94 -  @SNUDIFO94

C'est parce que la FNEC-FP-FO se préoccupe pleinement de celles-ci que nous exigeons entre autres :

- le retrait total du projet de réforme des retraites, le maintien du code des pensions civiles pour les fonctionnaires de l'Etat et de tous les régimes spéciaux
- le retrait de la réforme des lycées professionnels
- le retrait de la réforme du bac
- le remplacement systématique de tous les personnels
- l'arrêt de toutes les expérimentations et évaluations qui ne font que dégrader les conditions de travail en dehors de tout cadre statutaire
- une augmentation immédiate du point d'indice au moins égale à l'inflation et une augmentation des salaires de 25% pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000

Durant les congés, la FNEC FP-FO 94 a appris avec sidération **le décès d'une enseignante** mercredi 22 février, poignardée en plein cours par un élève dans un lycée de Saint-Jean-de-Luz. Elle présente, avec sa fédération nationale, ses sincères condoléances à sa famille, ses proches et ses collègues.

Ce drame a provoqué une vive émotion chez tous les personnels du ministère de l'Education nationale. Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un agent est tué dans l'exercice de ses fonctions. Les agressions, les faits de violences à l'encontre des personnels se multiplient. Il est impossible d'accepter leur banalisation.

Pour la FNEC FP-FO 94 les personnels doivent être protégés, pas seulement par des discours.

Ce drame doit conduire le ministère à prévenir toute nouvelle violence. Cela passe par l'arrêt des suppressions de postes, la création des postes nécessaires (administratifs, vie scolaire, médico-sociaux, psychologues, enseignants, enseignants spécialisés...).

La médecine scolaire est à l'agonie depuis trop longtemps.

Combien de postes de médecins scolaires restent vacants dans le département (il faudrait d'ailleurs s'interroger sur le manque d'attractivité de ce type de postes comme sur ceux de la médecine de prévention qui ne trouve pas plus de candidats, alors que le nombre de collègues en souffrance ne cesse d'augmenter...), combien de postes d'infirmières scolaires, de psy-EN ne sont pas pourvus ?

Dans une interview, Sylvie Amici, présidente de l'association des Psy-EN, annonce une répartition de 1500-1800 élèves pour un psy-EN. *Quid de cette répartition dans nos écoles et collèges du Val-de-Marne ?*

Pour terminer, Madame la présidence du CSA, **les autorisations spéciales d'absence** des agents publics reconnus comme vulnérables à la COVID-19 ont pris fin le 28 février dernier. La Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique a mis à jour sa foire aux questions, en indiquant : « *il incombe aux employeurs publics de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des agents vulnérables réintégrant leur poste en présentiel. Dans ce cadre, il appartient aux chefs de service de se rapprocher des services de médecine de prévention pour mettre en place les dispositifs de protection adaptée.* » Monsieur le Recteur, lors de la Formation Spécialisée du CSA du 30 janvier, nous répondait que « *les personnels concernés seront accompagnés pour une reprise au 1^{er} mars.* » Aussi, nous vous interrogeons sur les mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le département.

Madame la présidente de la formation spécialisée du CSA, nous serons attentifs aux réponses que vous pourrez nous apporter.